

L'auteur des dépôts dans la forêt de Mormal a été identifié

Il n'a pas fallu longtemps aux services de gendarmerie pour remonter jusqu'à l'auteur des dépôts sauvages en forêt de Mormal, située sur la commune de Locquignol. L'homme entendu jeudi risque une amende pouvant atteindre les 1 500 euros.

PAR NATHALIE WAROUX
nwaroux@lavoixdunord.fr

LOCQUIGNOL. Les codes-barres ont parlé. L'auteur des dépôts sauvages en forêt de Mormal et en bordure de l'Escaut dans le Cambrésis a été entendu, jeudi, par la gendarmerie. Il réside dans le Valenciennois. L'enquête n'étant pas close, les poursuites n'ont pas encore été ordonnées. Mais il risque une contravention de 5^e classe, « la plus sévèrement sanctionnée », explique la procureure Cécile Gressier, pouvant atteindre les 1 500 euros.

L'homme – qui se serait présenté de lui-même aux forces de l'ordre, expliquant avoir agi de son propre chef – aurait été mandaté par une association d'aide aux personnes en difficulté du Valenciennois pour déposer de la marchandise alimentaire, dont la date de péremption était trop proche pour être redistribuée à ses bénéficiaires, dans une ferme pour servir à du bétail. Cette marchandise, l'association valenciennoise l'aurait reçue « a priori d'une structure chargée de regrouper les produits en limite de péremption », essentiellement auprès de grandes surfaces, « et de les répartir entre les associations d'aide aux personnes démunies », précise la procureure.

AU MOINS TROIS FOIS

Informé de l'avancée de l'enquête de gendarmerie, Guislain Cambier, président de la Communauté de communes du Pays de Mormal, attend que « la justice passe et se rende. Il faut une réponse judiciaire appropriée et exemplaire ». De son côté, le maire de Locquignol, Jean-Claude Bonnin, a reçu



Trois dépôts de ce genre ont été constatés dans le secteur, en peu de temps. REPRO « LA VOIX »



confirmation que l'enseigne Carrefour allait prendre en charge les frais liés à l'enlèvement et la destruction des invendus alimentaires retrouvés en forêt. L'équivalent « d'une dizaine de mètres cubes ».

L'association Mormal Forêt agir, toute première à avoir eu connaissance de ces dépôts sauvages, se donne le droit de se porter partie civile dans le cas où des poursuites seraient engagées contre l'auteur. « Nous allons en discuter au prochain conseil d'administration, fin de semaine prochaine », explique son président Benoît Tomsen.

Carrefour va prendre en charge les frais liés à l'enlèvement et la destruction de ces invendus.

Un premier dépôt a été identifié, mardi, par Mormal Forêt Agir. L'équivalent d'une camionnette de produits alimentaires invendus en pleine forêt. Parallèlement, un millier de boîtes de tapenade, probablement du même stock, ont été découvertes dimanche dans la commune d'Estrun, à 20 km à l'ouest de la forêt de Mormal. Un troisième dépôt similaire a été identifié le long du canal de la Sensée à Paillencourt. Prévenu par Mormal Forêt Agir, Carrefour a rapidement réagi en lançant une enquête interne.

À la mi-semaine, les gendarmes de la brigade de recherches d'Avesnes ont pris le relais. Deux plaintes ont été enregistrées par les services de gendarmerie. L'une de l'association Mormal Forêt Agir et l'autre de l'ONE. ■

Ces maires qui mettent le paquet contre les dépôts sauvages

VENDEVILLE ET CAPPELLE-EN-PÉVÈLE.

Alors que l'on vient d'identifier l'auteur des dépôts alimentaires en forêt de Mormal (lire ci-dessus), à Vendeville, près de Lille, le maire nouvellement élu a mené lui-même l'enquête pour trouver les contrevenants, tandis que celui de Cappel-en-Pévèle a obtenu qu'un professionnel revienne chercher ses déchets.

Cela fait des années que les indécors prennent l'ancienne route de l'aérodrome, entre Vendeville et Templemars, pour un dépotoir à ciel ouvert. « Plus possible d'aller se



Des gravats jonchent régulièrement l'ancienne route de l'aérodrome.

promener dans les champs sans voir des tas d'ordures », peste Ludovic Proisy, maire de Vendeville. L'une de ses premières décisions d'élus : nommer quelqu'un pour visionner les caméras de surveillance. Une mission longue et fastidieuse. « Cela nous a permis, par recoupement, d'identifier un particulier et deux professionnels. Et nous travaillons sur deux ou trois autres dépôts », révèle le maire.

CLÉ EN MAIN

Cette enquête en amont lui a permis de fournir un dossier « clé en mains » à la police : ce n'est pas

contre X qu'il a déposé plainte mais contre des personnes nommément identifiées. « Je dois faire le point avec la police à la rentrée sur la procédure. » Depuis fin juillet, l'élus a fait poser une barrière sur le chemin le plus soumis aux dépôts : « Et miraculeusement, on n'en a plus eu. Mais je ferai installer une caméra, braquée sur la barrière, s'il le faut », prévient celui qui a demandé à la préfecture une tablette numérique pour dresser les contraventions. Une disposition qui lui permettra de punir directement les contrevenants, sans passer par la police. « Je veux qu'ils

sachent qu'ils ont un risque de se faire prendre s'ils viennent à Vendeville », insiste Ludovic Proisy.

Même démarche à Cappel-en-Pévèle où le maire a fait revenir en juin un professionnel pour qu'il récupère ses déchets. Alerté par l'agriculteur dont le champ avait été abîmé par des encombrants sauvages (à 3 km à vol d'oiseau d'une déchetterie), Bernard Chocaux était remonté à l'artisan grâce à une facture trouvée sur place. Il était revenu quelques jours plus tard récupérer ses ordures, avançant une panne pour justifier son geste. ■ M. VDK.